

Lyon, le 9 janvier 2013

EnVie de Justice : le SOS Justice des assurés

Obtenir une assistance juridique ciblée en décrochant son téléphone, c'est ce qu'« **EnVie de Justice** » propose de façon illimitée et sur n'importe quel sujet.

En un coup de fil, l'assuré peut connaître ses droits ou ceux d'un proche sur divers sujets (dépendance, handicap, aidant...) ou accéder à un conseiller, véritable secrétaire particulier, pour l'accompagner dans ses démarches administratives quotidiennes.

Et en cas de litiges (achats non conformes, relations avec un opérateur téléphonique, maltraitance en maison de retraite, conflit avec la femme de ménage ou avec un employeur par exemple), un juriste négociateur pourra intervenir pour résoudre le conflit rapidement en privilégiant une négociation à l'amiable. En cas de recours en justice, le dossier juridique est préparé avec l'assuré qui est libre de choisir son avocat. Dans la plupart des cas, il bénéficiera du « tiers-payant » pour ne pas faire l'avance des frais.

Habituellement incluse dans une assurance auto ou habitation, Axéria Prévoyance a choisi avec cette protection juridique de couvrir les litiges médicaux, bancaires, les achats sur internet, les voyages ou encore le bénévolat par exemple.

Cette garantie adaptée aux préoccupations des plus de 40 ans est accessible à tous. Elle permet une prise en charge des frais de justice (honoraires d'avocat, frais d'expertise judiciaire...) jusqu'à 16 000 € TTC par litige par an. Les bénéficiaires des garanties sont l'assuré et son conjoint. Les personnes fiscalement à leur charge peuvent également bénéficier, de façon illimitée, de renseignements juridiques.

Axéria Prévoyance, une société du groupe APRIL

Positionnée comme preneur de risques en santé, prévoyance individuelle et collective et en assurance emprunteur, Axéria Prévoyance est spécialiste de la conception d'offres de produits (santé, prévoyance, assurance de prêt) sur mesure et du pilotage de risque. Axéria Prévoyance est une compagnie d'assurance mixte détenue à 100 % par APRIL.

APRIL conçoit, gère et distribue des solutions d'assurance et des prestations d'assistance pour les particuliers, les professionnels et les entreprises. Créé en 1988, APRIL compte près de 4000 collaborateurs, est implanté dans 37 pays et a réalisé en 2011 un chiffre d'affaires de 757.4 M€. APRIL est coté sur Euronext Paris (Compartiment B, SRD).

Contacts Presse

Marie-Charlotte de Vitry-Peltier - +33 (0)4 72 00 35 83 – peltier@kaelia.fr

Eléonore Meyer - +33 (0)4 72 00 35 82 – meyer@kaelia.fr

Rachel Le Labousse - +33 (0)4 72 36 49 20 – rachel.lelabousse@april.com